Accueil des étudiants hors CHU

Quels attentes et pré-requis pour les doyens ?

Jean Dellamonica Doyen UFR de médecine de Nice









Lien d'intérêt

• Absence pour cette présentation

ChatGPT Free

Organisation des UFR Inter-régions et Subdivisions

- Décret n°2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales
- Arrêté du 10 mars 2004 portant détermination des interrégions modifié par l'arrété du 8 septembre 2006

Arrêtent:

Art. 1er. - Les interrégions prévues à l'article 3 du décret du 16 janvier 2004 susvisé sont les suivantes :

Interrégion d'Ile-de-France, soit le centre hospitalier universitaire de Paris ;

Interrégion Nord-Ouest : constituée par les régions Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord - Pas-de-Calais et Picardie, soit les centres hospitaliers universitaires de Caen, Rouen, Lille et Amiens ;

Interrégion Nord-Est: constituée par les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine, soit les centres hospitaliers universitaires de Strasbourg, Dijon, Reims, Besançon et Nancy;

Interrégion Ouest : constituée par les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, soit les centres hospitaliers universitaires de Brest, Rennes, Tours, Nantes, Angers et Poitiers ;

Interrégion Rhône-Alpes : soit les centres hospitaliers universitaires de Grenoble, Lyon et Saint-Etienne ;

Interrégion Sud : constituée par les régions Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit les centres hospitaliers universitaires de Montpellier, Marseille et Nice ;

Interrégion Sud-Ouest : constituée par les régions Aquitaine, Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées et Réunion, soit les centres hospitaliers universitaires de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges et Toulouse ;

Interrégion des Antilles et de la Guyane : constituée par les régions Guadeloupe, Guyane et Martinique, soit le centre hospitalier universitaire des Antilles-Guyane.

Art. 2. - Le directeur de l'enseignement supérieur au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le directeur général de la santé et le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins au ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française. Fait à Paris, le 10 mars 2004.

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Luc Ferry



Rappel sur les études de Médecine

Organisation L-M-D

1er cycle

- PASS / LAS
- •L2
- •L3

2ème cycle

- •M1
- •M2
- •M3

Octobre EDN

ECOS fin mai



 Les étudiants accomplissent trente-six mois de stages incluant les congés annuels dont le stage librement choisi intervenant entre la validation du deuxième cycle et la nomination en qualité d'interne, conformément aux dispositions de l'article R. 6153-47 du code de la santé publique.

Ils participent également à <mark>au moins 25 gardes</mark>. Les gardes font partie intégrante de la formation.

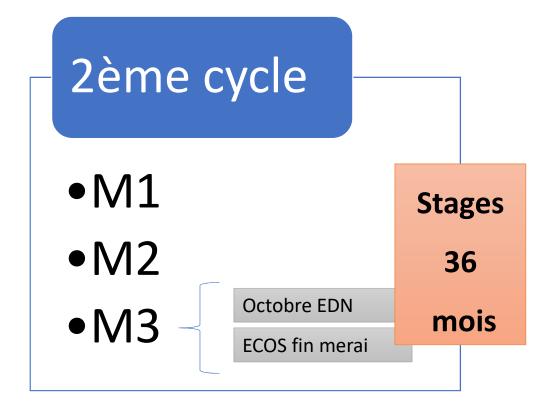
Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux <u>dispositions de l'article L.</u> 3111-4 du code de la santé publique.

Rappel sur les études de Médecine

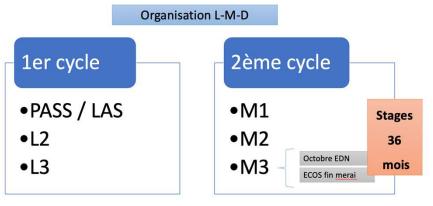
Organisation L-M-D

1er cycle

- PASS / LAS
- •L2
- •L3



Rappel sur les études de Médecine



Réduction du volume disponible pour les enseignements

- → ½ PASS/LAS
- → ¼ M3

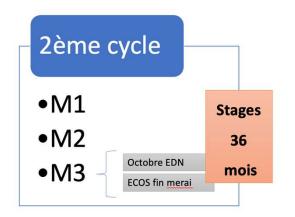
Ajout de modules d'enseignements

- → Service sanitaire
- → Santé environnementale, éthique...
- → Double cursus

Présence en stage +/-

Organisation des stages

- 6 stages par an
- 4 semaines à temps plein
- ou 8 semaines à mi-temps
- 6 en M1 stages de 4 semaines temps plein (été mi-temps)
- 5 en M2 (révisions à partir du 15/7)
- 6 en M3 stage de 6 semaines



• Stages obligatoires : Réa-Urgences-SMUR / Chirurgie / Généraliste

Quels enjeux pour les UFR?

Objectif de Formation

- Nombre de stages à offrir pour l'UFR
- Nombre d'externes en stage
- Qualité des stages

Objectif Territorial

- Responsabilité sociale d'une UFR
 - Besoin de la population et du territoire
 - Externes <u>puis</u> internes +++
- Organisation à long terme → CHG
- Ruralité pour la MG
- → Développement des MSU

Objectifs de Formation

• Nombre de stages à offrir pour l'UFR

• Nombre d'externes en stage

• Qualité des stages

Préparation aux ECOS

- Examen clinique
- Rédaction <u>systématique</u> d'observation
- Présentation des patients
- Procédures



Capacité d'accueil



- Accueil des étudiants
 - Examen clinique
 - ECOS
 - ARC
 - compagnonnage

•M1
•M2
•M3

Coctobre EDN
ECOS fin meral

Coctobre EDN
ECOS fin meral

Evaluation des étudiants

Enjeu territorial

Accessibilité

« bien-être étudiant »



- Être imaginatif
- Transport Logement (internats, internats ruraux)
- Indemnité
- → Région, département, collectivités





Accueil des étudiants



Equipe Pédagogique

Examen clinique

ECOS

ARC

compagnonnage

 Organisation des cours



Développer le distanciel

Quels *pré-requis* pour accueillir des étudiants ?

- Le vouloir...
- Accueil d'internes (et d'externes)
- Objectifs pédagogiques → CEMIR
- Équipe « territoriale »: CCA partagés, enseignants associés
- Liens avec l'UFR
 - Formation aux ECOS-UNESS; ECOS en stage et autres enseignements
- Evaluations: le stage // les étudiants

En résumé

- Organisation des études et des stages réglementaire
- Responsabilité sociale des UFR
 - Subdivision → territoire
- Opportunités
 - Augmentation des lieux de stage → objectif qualitatif des stages
 - Organisation des ECOS
 - Stage de réa-urgences-SMUR obligatoire
- Des obstacles à ne pas négliger
 - Mobilité
 - Logement

Enquête sur la « précarité » étudiante en cours